

# Actionnariat salarié à l'international : réglementation et nouvelles tendances

---

Marie Isabelle LEVESQUE  
4 avril 2013

# Sommaire

---

1. La réglementation, moteur du développement de l'actionnariat salarié
2. Les freins issus de la réglementation
3. Quelques propositions de réforme



# 1. La réglementation moteur du développement de l'actionnariat salarié

- Des mesures fiscales et sociales incitatives dans la plupart des pays
  - Des objectifs recherchés similaires
    - Promouvoir la détention sur le long terme : en France ( 5 ans avec le PEE, 4 ans avec les stock-options ou actions gratuites), en Angleterre (SIP : 5 ans ), en Espagne (3 ans sur les actions gratuites),
    - Promouvoir l'actionnariat collectif : en France (mise en PEE des actions gratuites possible uniquement pour les attributions collectives), aux Pays Bas (aides fiscales si les ¾ des salariés sont bénéficiaires)
  - Et des techniques communes
    - Regroupement de l'actionnariat salarié dans des véhicules ad hoc (FCPE en France, trust en Angleterre,...)
    - Autorisation des décotes dans les sociétés cotées ( 20% /30% en France, décote pouvant aller jusqu'à 50% en Allemagne)
    - Mécanisme d'abondement (très développé en Angleterre sous forme de « matching shares »)
- Certains pays ont adopté des dispositifs contraignants
  - En France :
    - obligation de proposer une augmentation de capital réservée aux adhérents du PEE en cas d'augmentation de capital avec suppression du DPS sous peine de nullité
    - obligation d'avoir une représentation des salariés au sein du conseil d'administration lorsque le capital est détenu à plus de 3% par les salariés
  - En Allemagne, le système de co-gestion impose un rôle significatif des salariés dans la gouvernance même s'il n'y a pas de lien avec l'actionnariat salarié

## 2. Les freins issus de la réglementation

- La complexité des mécanismes les rend accessible à un nombre limité de sociétés : sociétés cotées pour l'essentiel
- En Angleterre, le rapport Nuttal de juillet 2012 sur l'actionnariat salarié a identifié la complexité de la réglementation comme l'un des freins majeurs du développement de l'actionnariat salarié
- En France, la problématique est identique. L'actionnariat salarié est très développé dans les sociétés cotées et dans quelques grandes entreprises non cotées.
- Cette complexité résulte de la diversité des outils disponibles, chacun assorti de règles nombreuses mais également de la coexistence de réglementations diverses qui ne sont pas toujours cohérentes. En particulier,
  - Le cumul d'un statut de salarié et d'actionnaire nécessite l'application cumulative et parfois complexe du droit du travail et du droit des sociétés
  - la mobilité internationale inhérente aux grands groupes internationaux pose la question de l'articulation des différentes réglementations locales applicables

## 2. Les freins issus de la réglementation

- Changements législatifs à répétition, facteurs d'insécurité juridique, fiscale et sociale
- La crise a conduit les gouvernements à réduire les avantages fiscaux et sociaux qui avaient favorisé le développement de l'actionnariat salarié
- Exemple du régime des actions gratuites en France
  - Créé en 2005, le régime des actions gratuites a été modifié chaque année depuis 2005
  - Initialement attractif en raison notamment de l'exonération de cotisations sociales, les réformes successives ont quasiment mis fin au régime fiscal et social favorable
  - Actuellement, coexistent 4 régimes fiscaux et sociaux des actions gratuites qui dépendent de la date d'attribution et des caractéristiques du plan

### 3. Quelques propositions de réforme

- Dissocier les problématiques polémiques de la rémunération des dirigeants de celles de l'actionnariat salarié
- Introduire des mesures incitatives fiscales et sociales ciblées afin de promouvoir l'actionnariat salarié :
  - Dans les sociétés non cotées et les PME en particulier (exemple de l'Angleterre avec l'EMI)
  - Auprès d'un cercle élargi de bénéficiaires mais dans la limite de certains plafonds (exemple de l'Angleterre qui a introduit avec la collaboration de l'HMRC différentes incitations fiscales)
- Simplifier les régimes existants et stabiliser durablement la réglementation
- Créer un statut du salarié actionnaire ?
  - les « good leavers » en Angleterre ont été uniformisés
- Vers une réglementation européenne de l'actionnariat salarié ?

